

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2018

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2018
(17 mois)

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-14
Annexes - résultats détaillés	15-18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 août 2018 (17 mois), les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits d'activités et dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net et de l'actif net.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe *Fondement de l'opinion avec réserve*, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC au 31 août 2018 (17 mois) ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autres informations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives de l'exercice terminé le 31 mars 2017 ont été redressées.

Autre point

Une opinion modifiée en date du 16 novembre 2017 a été exprimée sur les états financiers de la FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

ASBL CPA INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal 19 octobre 2018

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique no A129449

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

	31 août 2018 (17 mois)	(Redressé) 31 mars 2017 (12 mois)
	\$	\$
PRODUITS		
Fonctionnement (annexe A)	140 956	162 543
Affiliation (annexe B)	180 850	184 382
Vie démocratique (annexe C)	6 575	21 550
Développement (annexe D)	94 395	31 765
Compétitions (E)	284 166	268 415
Excellence (annexe F)	581 026	112 190
Dons de placement sport (note 9)	20 382	11 467
	<u>1 308 350</u>	<u>792 312</u>
CHARGES		
Fonctionnement (annexe A)	437 297	402 155
Affiliation (annexe B)	72 772	83 505
Vie démocratique (annexe C)	44 235	36 858
Développement (annexe D)	25 883	11 302
Compétitions (E)	164 550	114 110
Excellence (annexe F)	511 560	137 182
Dons de placement sport (note 9)	20 382	-
	<u>1 276 679</u>	<u>785 112</u>
	<u>31 671</u>	<u>7 200</u>

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

	31 août 2018 (17 mois)		(Redressé) 31 mars 2017 (12 mois)
	\$	\$	\$
	Affecté - Excellence	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	151 543	199 392	350 935
Redressement des exercices	-	(103 115)	(103 115)
SOLDE AU DÉBUT APRÈS REDRESSEMENT	151 543	96 277	247 820
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	69 466	(37 795)	31 671
SOLDE À LA FIN	221 009	58 482	279 491

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 AOÛT 2018

	31 août 2018 (17 mois) \$	(redressé) 31 mars 2017 (12 mois) \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	232 090	318 141
Débiteurs (note 6)	162 063	41 935
Frais payés d'avance	12 341	14 912
	<u>406 494</u>	<u>374 988</u>
PLACEMENTS (note 5)	100 944	75 398
IMMOBILISATIONS (note 7)	2 108	2 636
	<u>103 052</u>	<u>78 034</u>
	<u><u>509 546</u></u>	<u><u>453 022</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	178 985	24 420
Apports reportés (note 10)	51 070	180 782
	<u>230 055</u>	<u>205 202</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ - EXCELLENCE	221 009	151 543
NON AFFECTÉ	58 482	96 277
	<u>279 491</u>	<u>247 820</u>
	<u><u>509 546</u></u>	<u><u>453 022</u></u>

APPROUVÉ

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

	2018 31 août (12 mois) \$	(Redressé) 2017 31 août (12 mois) \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	31 671	7 200
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	527	659
	<u>32 198</u>	<u>7 859</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(120 128)	25 287
Frais payés d'avance	2 572	(986)
Créditeurs	154 565	(1 889)
Revenus perçus d'avance	-	(1 825)
Apports reportés	(129 712)	170 782
	<u>(92 703)</u>	<u>191 369</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(60 505)</u>	<u>199 228</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(25 546)</u>	<u>(684)</u>
	<u>(25 546)</u>	<u>(684)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(86 051)	198 544
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>318 141</u>	<u>119 597</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>232 090</u></u>	<u><u>318 141</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2018

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 janvier 1981. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

Promouvoir, enseigner, développer, encourager et perfectionner la nage synchronisée par tous les moyens sous réserve de la Loi de l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité;

stimuler l'intérêt public afin d'obtenir des installations convenables, des conditions adéquates et des instructeurs compétents pour enseigner et développer la nage synchronisée;

régir la nage synchronisée amateur sous sa juridiction et sévir contre toute infraction pouvant y être commise.

2- REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

La fédération a opéré des redressements de l'exercice précédent afin de lever les réserves émises dans le rapport de l'auditeur indépendant qui avait exprimé une opinion modifiée en date du 16 novembre 2017. Les modifications portées sur l'exercice 2016-2017 ont concerné le reclassement d'un montant de 65 702 \$ initialement comptabilisé en produits, dans les subventions reportées.

Ceci a eu pour impact de réduire le résultat dégagé au 31 mars 2017 de 65 702 \$.

Des redressements en plus ont été effectués au niveau de l'encaisse pour 13 048 \$, des créances pour 33 287 \$ ainsi qu'au niveau des créditeurs pour 8 922 \$.

Ceci a eu pour conséquence la diminution de l'actif net de 37 413 \$.

L'impact total de ces redressements est une diminution de l'actif net au début de 103 115 \$.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2018

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Affiliations, compétitions et développement

Les produits provenant des affiliations, compétitions et développement sont comptabilisés sur la période couverte par ces derniers.

Comptabilisation des produits (suite)

Écussons, programmes et matériel

Les ventes d'écussons, de programmes et de matériel sont constatées lorsque le client prend possession du bien.

Formation, séminaires provinciaux et camps d'été

Les produits de formation et séminaires provinciaux sont constatés lorsque les cours ont lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Équipements	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

Actif net affecté à l'excellence

Cette réserve a été mise en place pour assurer le développement de l'élite nationale. L'organisme ne peut utiliser ces fonds de réserve à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2018

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

4- PLACEMENTS SPORTS

L'organisme a adhéré au programme Placements-Sports, et cède ainsi 10 % des dons admissibles à Placements-Sports ainsi que 10 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme de la Fondation du Grand Montréal. Ces montants ne figureront pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion seront cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 31 août 2018, la juste valeur marchande cédée à la fondation du Grand-Montréal est de 4 156 \$ (note 9).

5- PLACEMENTS

	2018	2017
	\$	\$
Épargne rachetable	25 075	-
Dépôt à terme, 1,50% (1,50% en 2018) échéant le 22 novembre 2018	15 000	15 398
Dépôt à terme, 1,50 % (1,50% en 2018) échéant le 22 novembre	60 869	60 000
	100 944	75 398

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2018

6- DÉBITEURS	2018	(redressé) 2017
	\$	\$
Subvention à recevoir	89 662	-
Comptes clients	7 531	9 215
Prêt à un organisme au taux d'intérêt annuel de 3 %	18 203	18 203
Sommes à récupérer de l'État	45 186	10 073
Placements sports	1 481	4 444
	<u>162 063</u>	<u>41 935</u>

7- IMMOBILISATIONS

	2018		2017	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipements	14 780	13 092	1 688	2 111
Équipements informatiques	15 662	15 242	420	525
	<u>30 442</u>	<u>28 334</u>	<u>2 108</u>	<u>2 636</u>

8- CRÉDITEURS	2018	(redressé) 2017
	\$	\$
Fournisseurs	153 011	(483)
Salaires et vacances à payer	20 923	21 051
Sommes à remettre à l'État	5 045	3 852
	<u>178 979</u>	<u>24 420</u>

9- PLACEMENT SPORT

	Dons admissibles	Appariements (220%)	Total	Fondation du Grand-Montréal (20%) (note3)
AN 7- 31 aout 2018	6 493	14 285	20 778	4 156

(1) Le montant apparaissant en produits de l'exercice est obtenu comme suit : Dons admissibles (Dons non admissibles si inférieure à 25 \$ et faits par un OBNL) + appariements de 220 % - montants de 20 % cédés à la fondation du Grand -Montréal

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2018

9- PLACEMENT SPORT (suite)

	2018	2017
PRODUITS	\$	\$
Placement sport	20 382	11 467
CHARGES		
Sous-traitants tournée dans l'eau	10 828	-
Sous-traitants équipe de Québec	9 554	-
	<u>20 382</u>	<u>-</u>

10- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 août 2017	Encaissement	Constaté à titre de produits	Solde 31 août 2018
	\$	\$	\$	\$
Engagement entraîneurs	65 000	-	21 230	43 770
Jeux du Canada	10 080	-	10 080	-
Championnat international	65 702	-	67 702	-
Placements Sports				-
Activité tournée dans l'eau	10 000	-	2 700	7 300
Placements Sports	30 000	-	30 000	-
	<u>180 782</u>	<u>-</u>	<u>131 712</u>	<u>51 070</u>

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle a été conclue à un taux équivalent au taux du marché pour des dettes similaires.

La juste valeur du placement dans la filiale n'est pas présentée, car il n'est pas possible de la déterminer avec suffisamment de fiabilité.

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2018

11- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Marge de crédit

L'organisme procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

ANNEXE A- PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT	31 août 2018 (17 mois)	(Redressé) 31 mars 2017 (12 mois)
	\$	\$
PRODUITS		
Subvention ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	120 877	95 631
Ville de Montréal	-	327
Revenus d'intérêts	1 780	1 781
Assurance des clubs	9 510	9 310
Promotion marketing	2 093	5 937
Revenus divers	6 696	-
Dépôt à concilier	-	49 557
	<u>140 956</u>	<u>162 543</u>
CHARGES		
Assurance fédération	11 483	8 606
Honoraires professionnels	29 186	7 753
Fournitures de bureau	7 026	6 235
Frais de téléphone	6 508	2 664
Intérêts et frais bancaires	669	258
Frais administratifs	8 996	6 996
Formation du personnel	848	1 306
Amortissement de l'exercice	527	659
Divers	1 321	4 286
Impôts	-	4 334
Promotion - marketing - publicité	3 803	-
ACHATS-EPING,C.POINT, POLO, BALISE	1 123	2 375
Retrait en transit à concilier	-	51 420
	<u>71 490</u>	<u>96 892</u>
Masse salariale	365 807	305 263
	<u>437 297</u>	<u>402 155</u>
	<u>(296 341)</u>	<u>(239 612)</u>

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

ANNEXE B- PRODUITS ET CHARGES D'AFFILIATION

	31 août 2018 (17 mois)	(Redressé) 31 mars 2017 (12 mois)
PRODUITS	\$	\$
Affiliations clubs	16 650	15 195
Affiliation athlètes	137 152	142 845
Entraîneurs	23 192	23 121
Officiels/Bénévoles	3 856	3 221
	<u>180 850</u>	<u>184 382</u>
CHARGES		
Affiliations - Clubs	4 505	4 240
Affiliations - Athlètes	58 804	71 627
Affiliations - Entraîneurs	7 952	6 548
Affiliations - Officiels/Bénévoles	1 511	1 090
	<u>72 772</u>	<u>83 505</u>
	<u>108 078</u>	<u>100 877</u>

ANNEXE C- PRODUITS ET CHARGES DE VIE DÉMOCRATIQUE

PRODUITS		
SOCAN	3 882	3 850
Libérations d'athlètes	2 693	3 150
AGA/Congrès FNSQ	-	14 550
	<u>6 575</u>	<u>21 550</u>
CHARGES		
Adhésions - Fondations	1 274	1 527
Conseil d'administration	4 414	2 484
Représentation/événements spéciaux	17 220	12 628
AGA/Congrès FNSQ	21 327	16 154
Achats - Manuels, Éping,c. point, balise, articles promo	-	4 065
	<u>44 235</u>	<u>36 858</u>
	<u>(37 660)</u>	<u>(15 308)</u>

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

ANNEXE D- PRODUITS ET CHARGES DE DEVELOPPEMENT

	31 août 2018 (17 mois)	(Redressé) 31 mars 2017 (12 mois)
PRODUITS	\$	\$
Cours entraîneurs, juges, titulaires et tournée dans l'eau	94 395	31 765
CHARGES		
Cours entraîneurs , juges et titulaires	25 291	11 302
Subvention INS	531	-
Remboursement frais formation entraîneurs	61	-
	<u>25 883</u>	<u>11 302</u>
	<u>68 512</u>	<u>20 463</u>

ANNEXE E- PRODUITS ET CHARGES DE COMPÉTITIONS

PRODUITS		
Club hôte	65 702	11 750
Inscription - réseau provincial	132 103	93 800
Pénalités - réseau provincial	2 800	2 245
Surcharge athlètes - Provincial	37 366	23 945
Inscriptions Performance	26 200	23 082
Autres revenus de compétition	19 995	113 593
	<u>284 166</u>	<u>268 415</u>
CHARGES		
Frais - club hôte	68 132	26 921
Équipe de compétition FNSQ	32 523	29 006
Frais officiels - réseau provincial	4 545	88
Frais officiels - performance	10 628	11 091
Autres frais de compétition	48 722	47 004
	<u>164 550</u>	<u>114 110</u>
	<u>119 616</u>	<u>154 305</u>

FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2018

ANNEXE F- PRODUITS ET CHARGES DE L'EXCELLENCE

	31 août 2018 (17 mois)	(Redressé) 31 mars 2017 (12 mois)
PRODUITS	\$	\$
Subventions	342 354	27 190
Formation spécialisée	-	10 000
Équipe QC compétition et camp	238 672	75 000
	<u>581 026</u>	<u>112 190</u>
CHARGES		
Évènements spéciaux	-	465
Centre d'excellence & piscine	-	6 531
Subvention INS	-	3 221
Formation spécialisée	-	13 200
Équipe Québec, camp junior et diverses équipes	511 560	82 082
Remise Sport Québec	-	4 492
Chorégraphies	-	27 191
	<u>511 560</u>	<u>137 182</u>
	<u>69 466</u>	<u>(24 992)</u>